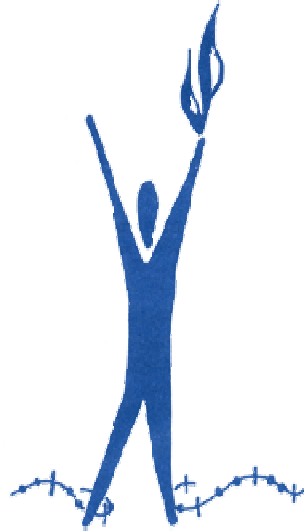


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

« ITEKA N'IJAMBO »n°12

Semaine du 20 au 26 juin 2016

TABLE DES MATIERES

Page

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0 .INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1 CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. UN CAS D'ENLEVEMENT ET D'ARRESTATION SUIVI DE DISPARITION FORCEE</i>	5
<i>I.3.DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	5
<i>I.4.JUSTICE EQUITABLE</i>	8
<i>I.5. DU DROIT A L'EDUCATION AU BURUNDI</i>	9
<i>II.DES FAITS SECURITAIRES</i>	10
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES</i>	10
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i>	10
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RELEVES</i>	11
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	12

SIGLES ET ABREVIATIONS

CCLIII : Code Civil Livre III

CNDD-FDD : Conseil pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie

DPE : Direction Provinciale de l'Enseignement

ECOFO : Ecole Fondamentale

ENK : Ecole Normale de Kibimba

FNL : Front National de Libération

ONATEL : Office National de Télécommunication

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PJ : Police Judiciaire

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

UA : Union Africaine

0. INTRODUCTION

Le bulletin numéro 12 couvre la période du 20 au 26 juin 2016. Au cours de la période couverte par ce numéro, les allégations de violations des droits de l'homme parvenues à la Ligue Iteka sont notamment : au moins 6 personnes tuées, au moins 1 personne enlevée, au moins 1 personne portée disparue, au moins 115 personnes arrêtées arbitrairement dont 37 élèves par la police burundaise en collaboration avec des membres de la ligue des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, les Imbonerakure.

Ce numéro revient sur la violation du droit à l'éducation qui continue d'être enregistrée par des arrestations et des renvois abusifs d'écoliers mineurs du troisième cycle du primaire suite au phénomène de rapporté dans plusieurs écoles du pays, de gribouillage d'une photo du Président Nkurunziza figurant dans le livre d'élèves de sciences humaines de la 8^{ème}. Certains élèves sont en état de privation de liberté, d'autres ont été chassés de l'école, d'autres ont décidé d'eux-mêmes d'abandonner l'école par peur d'être objet d'arrestation.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Un jeune homme tué en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Un jeune homme du nom de Claver Nitunga alias Kanuma a été tué le 20 juin 2016 vers 18 heures à la 2^{ème} avenue de la zone urbaine de Musaga. Selon des témoins sur place, des jeunes Imbonerakure en complicité avec la police ont mené cette attaque. Ce cordonnier qui vivait à la 2^{ème} avenue était accusé de détenir des armes. Le chef de zone de Musaga Antoine Rumenyetso a dit que l'homme tué était un malfaiteur et que la veille il était en possession d'une grenade. Il était aussi accusé d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Un détenu tué dans le cachot de police de la commune Gisuru, province de Cankuzo

Le prévenu Alexis Hakizimana, qui vivait sur la colline Nyabigozi, commune Gisuru a été tué par un policier de la position de la garde du cachot de la commune Gisuru, dans la nuit du 19 au 20 juin 2016. Les sources policières indiquent que le disparu aurait été victime d'évasion du cachot la nuit mais une opinion sur place a plutôt affirmé que le détenu aurait été victime d'exécution extrajudiciaire. Le détenu était accusé d'assassinat par machette de 3 enfants dont ses 2 neveux et son propre enfant. Il avait refusé de révéler le mobile de l'acte qu'il avait commis.

I.2. UN CAS D'ENLEVEMENT ET D'ARRESTATION SUIVI DE DISPARITION FORCEE

Un fonctionnaire porté disparu en province de Ngozi

Le nommé Dieudonné Gahungu, agent du bureau de l'ONATEL et résident dans le quartier Kinyami de la ville de Ngozi est porté disparu depuis le 17 juin 2016. Des sources sur place à Ngozi révèlent que le disparu s'était rendu à son service le matin mais qu'il n'est pas rentré à la maison depuis ce jour. Les proches ont dit ne pas avoir aucune de ses nouvelles et craignent qu'il ait été assassiné dans le vague d'enlèvements commis ces derniers temps par des agents de la police et des Imbonerakure du parti CNDD-FDD.

I.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Au moins 10 jeunes arrêtés en commune Mugamba, province Bururi

Au moins 10 jeunes de la colline Mugendo-Ndengo, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province de Bururi ont été arrêtés samedi le 25 juin 2016, lors d'une fouille perquisition organisée par des policiers et des militaires dans cette commune. Des sources sur place ont dit qu'aucune arme n'a été trouvée mais ces jeunes ont été tout de même emmenés par ces policiers sans motif valable.

Deux jeunes étudiants Banyamurenge arrêtés en rentrant de l'université « Espoir d'Afrique » de Bujumbura

En date du 24 juin 2016, vers 11 heures, 2 jeunes étudiants nommés Rumenge Sengoro et Félicien Serugo vivant à Mutakura 2^{ème} avenue, ont été arrêtés en rentrant de l'université « Espoir d'Afrique » par les agents du SNR et conduits au cachot du SNR.

Au moins 50 personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Au moins 50 personnes ont été arrêtées par la police en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura, dans la matinée du 24 juin 2016. Elles auraient été regroupées à la paroisse Sainte Anne et beaucoup d'entre elles auraient été relâchées après avoir payé des rançons à la police. Des sources sur place ont indiqué que 4 jeunes, dénoncés par des personnes supposées être des combattants qui se sont rendus à la police, ont été acheminés à la zone de Musaga où ils ont été détenus avant d'être conduits au cachot du SNR tout près de la cathédrale Régina Mundi.

Deux leaders des FNL Agathon Rwaswa arrêtés dans les provinces Bururi et Ngozi

Le nommé Bernard Gatore, ex – président du FNL aile d’Agathon Rwaswa a été arrêté le 23 juin 2016, en commune Matana, province Bururi. Il a été interpellé par la police le matin, après une fouille perquisition à son domicile situé dans cette même commune. Aucun objet suspect n’a été découvert chez lui. Il aurait été détenu au cachot de la police de Matana et aurait été libéré le même jour du 23 juin 2016, vers le soir.

En date du 22 juin 2016, la police avait arrêté Zacharie Barekayo, président du parti FNL d’Agathon Rwaswa en zone Gasezerwa, commune Tangara, province de Ngozi. Il aurait été arrêté, vers midi, par le chef de la zone alors qu’il rentrait chez lui. Des sources sur place ont indiqué que Zacharie Barekayo aurait été victime de rester fidèle au parti FNL aile de l’honorable Agathon Rwaswa.

Six détenus dont deux accusés de viol sur une victime inconnue et quatre autres de destruction de l’environnement en province de Cankuzo

Les nommés Gilbert Nahayo et Jules Munezero, tous originaire de la zone Bwagiriza sont détenus depuis le début de la semaine par la police au cachot du commissariat provincial en province de Cankuzo. Ils sont accusés de viol collectif mais la victime de ce viol n’est pas révélée par la police. Des sources sur place ont indiqué que ces deux personnes sont détenues illégalement, affirmant que la victime de ce viol est restée inconnue.

Cinq autres personnes sont détenues dans ce même cachot, accusées de destruction de l’environnement. Il s’agit Serges Nkuzimana, Marius Nibogora, tous mécaniciens au chef-lieu de la province Cankuzo, Elie Ntamamiro, Déo Nkima, Longin Nahimana, tous vendeurs de pierres de construction. Pourtant, toutes ces personnes jouissent de l’autorisation de la commune. Des sources sur place ont indiqué que d’autres mobiles non avoués seraient derrière ces détentions.

Une personne arrêtée sur la colline Gatare, commune et province Ngozi

En date du 22 juin 2016, le nommé Eric Ndayisaba, âgé de 20 ans, originaire de la colline Mivo, commune et province Ngozi, a été arrêté par un Imbonerakure surnommé DJ sur la colline Gatare, de la commune et province Ngozi. Il était en visite chez un ami prénommé Philippe. Il a été immédiatement conduit au cachot de la PJ Ngozi où il est détenu jusqu’au moment de la rédaction de ce rapport. Dans le registre d’écrou, il est marqué qu’il est détenu pour des raisons politiques.

Une personne arrêtée par un chef de colline en commune Gasorwe, province Muyinga

Le nommé Nestor Ndacayisaba, âgé de 25 ans, a été arrêté à son domicile situé sur la colline Kagurwe, zone et commune Gasorwe, en date du 21 juin 2016. Il a été accusé par son chef de colline de «destruction méchante». Accompagné par des Imbonerakure, ce chef de colline a conduit ce citoyen à la PJ Gasorwe et l’a présenté à l’OPJ qui, à son tour, l’a immédiatement mis au cachot.

Six personnes arrêtées en date du 21 au 22 juin 2016 à Kirundo dont six accusées d’aller ou de venir du Rwanda, détenues au cachot du commissariat PJ en province de Kirundo

Anne Marie Ndayikengurukiye, âgée de 25 ans, originaire de la colline et Commune Mutaho, en province Gitega, a été appréhendée par Abel Ahishakiye, le responsable provincial de la ligue des jeunes Imbonerakure à Kirundo. La victime se rendait au Rwanda et se plaignait d'avoir été dépouillée de 35.500 francs Rwandais et de son téléphone portable.

Le nommé Innocent Nsengiyumva, âgé de 25ans, originaire de la colline Kinyangurube, commune Kirundo, a été appréhendés par des militaires de la barrière de Mushasha située dans cette même commune et province Kirundo. Des sources sur place ont indiqué que cette personne se rendait au Rwanda, munie d'un laissez-passer mais des militaires de cette position l'ont accusée de ne pas avoir en sa possession un billet de sortie du chef de colline, une exigence non conforme à la loi.

Le nommé Emmanuel Ndiokubwayo, âgé de 22ans, originaire de la colline Busasa, commune Gashoho, province Muyinga, a été mis au cachot de la police depuis le 22 juin. Il rentrait du Rwanda et a été placé en garde à vue par le responsable provincial du SNR.

Mudende, âgé de 32 ans, originaire de la colline Bihogo, en commune Gasorwe, province de Muyinga rentrait également du Rwanda et a été arrêté le 21 juin 2016 à Kirundo, à la frontière de Gasenyi par le SNR.

Nduwayo Siraheze, âgé de 21ans, originaire de colline Nyakarama en commune Bugabira, province de Kirundo est au cachot depuis le 16 juin pour défaut de port de la carte nationale d'identité.

Louis Nsabimana, âgé de 28 ans, originaire de colline Kumana, commune Busoni, province Kirundo a été refoulé du Rwanda et a été placé en garde à vue par le responsable du SNR. Il ignore, cependant, le mobile de son incarcération.

Sept cas de détentions illégales au cachot de la commune Kayanza, province Kayanza

Le nommé Menard Nahayo, est au cachot de la commune Kayanza depuis le 31 mai 2016. Accusé de possession de faux billets de banque, les délais légaux de détention au cahot sont de loin dépassés. Les sources sur place ont indiqué que son dossier se trouve chez le substitut du procureur. Selon des sources proches de la victime, les raisons de cette détention seraient autres que celles présentées par la police.

Vianney Ntakirutimana, originaire de Mpandamigege est au cachot de police depuis le 11 mai 2016. Il est accusé de tentative de vol du café à l'usine de Butegana. Les délais de détention dans ce cachot sont également dépassés.

Pascal Uwizeyimana, originaire de la colline Ngoma, zone Jene commune Kabarore a été arrêté le 23 mai 2016. Il est accusé d'avoir volé un casier de bière et une somme de 22200 fbu. Les délais de comparution devant le juge sont dépassés.

Vianney Mpawenayo, originaire de la colline Musave, commune et province Kayanza, est détenu au cachot de la commune de Kayanza depuis le 4 juin 2016. Son Dossier est déjà au parquet. Il a été arrêté par la population et est accusé de vol qualifié.

Longin Sibomana, âgé de 22 ans, originaire de la colline de Kinga, commune et province de Kayanza est au cachot de police de la commune Kayanza depuis le 31 mai 2016 pour vol de café à l'usine de Butegama. Il a comparu au parquet en date du 23 juin 2016 mais est retourné dans ce cachot.

Pierre Minani, âgé de 35 ans, originaire de la colline de Nkonge de la commune de Muruta .Il vient de passer plus d'un mois au cachot de police de la commune Kayanza car il est accusé d'avoir volé du haricot. Il s'est déjà présenté une fois au parquet. Aucune décision n'a été encore portée à son dossier.

Jean Nzoyisaba, âgé de 45 ans, originaire de la colline Cukiro, commune Kayanza est détenu au cachot de la commune Kayanza depuis le 4 juin 2016 .Il est accusé du vol.

Pour tous ces cas de détentions dans le cachot de la commune Kayanza, le constat est que les délais de la garde à vue sont de loin en dépassement en violation des articles 34 et 111 alinéa 3 du code de procédures pénales qui stipulent que :

Article 34 : *« la garde à vue ne peut excéder 7 jours comptés d'heure à heure sauf prolongation indispensable décidée par le Ministère publique mais ayant comme limite maximum le double de ce délais. »*

Article 111 alinéa 3 : *« la comparution devant le juge ne doit avoir lieu au plus tard dans les 15 jours de la délivrance du mandat d'arrêt provisoire. »*

Un commerçant et un boucher enfermés chez le chef du SNR à Rutana

En date du 25 juin 2016, vers 16 heures, Ngabire (commerçant de vaches) et Pascal Nduwayo (boucher) âgés respectivement de 31 et 33 ans ont été arrêtés sur la colline Gitaba de la commune et province de Rutana. Ils ont été battus par le chef du SNR en province de Rutana les accusant de vol de vaches et ont été enfermés chez lui.

Selon les sources sur place, Ngabire a acheté une vache pour la vendre au marché de Matana mais a constaté que cette dernière n'arrivera à destination et a appelé Pascal pour l'abattre et transporter la viande à Rutana. En cours de route vers Rutana, ils ont rencontré le chef du SNR qui les a arrêtés, les a battus et les a acheminés chez lui muni de ces viandes et sont enfermés chez lui jusqu'en date du 27 juin 2016.

I.4. JUSTICE EQUITABLE

Des cas des dossiers civils et pénaux non suivis régulièrement

Au moins 100 dossiers pénaux des prévenus croupissent à la prison de Muramvya sans comparaître devant le juge. Selon le président du TGI Mwaro, la dernière audience publique date du 3 décembre 2015 pour les dossiers pénaux en province de Muramvya. Les dossiers civils arrivent à plus de 700 qui nécessitent des descentes sur terrain pour vérifications ou constats. Le manque du véhicule et du carburant sont les principaux obstacles pour servir la population, selon des sources de la TGI Mwaro.

Une victime n'a pas eu droit à un dédommagement en province de Ruyigi

Un soudeur prénommé Pie vivant au quartier Gasanda, province Ruyigi, victime de tir policier se lamente de n'avoir pas été dédommagé par un policier nommé Nzabampema. Ce dernier l'avait blessé au niveau du tibia. Ce vendredi 24 juin 2016, le siège du TGI a requis une peine de 4 ans de servitude pénale. La victime a eu droit au remboursement des soins de santé sans dédommagements en violation de l'article 258 du CCLIII qui stipule que : « *tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.* »

I.5. DU DROIT A L'EDUCATION AU BURUNDI

Des élèves continuent d'être la cible des arrestations et de détentions illégales dans différents coins du pays. Ils sont accusés de gribouillis sur la photo du Président Pierre Nkurunziza dans le livre scolaire de sciences humaines en 8^{ème} année de l'ECOFO du Burundi, malgré la mesure de pardon annoncé par la Ministre de l'éducation.

Six élèves arrêtés en commune Gihanga, province Bubanza

Six élèves, un garçon et cinq filles, du lycée communal de Gihanga, province de Bubanza, ont été arrêtés.. Cinq ont été arrêtés en date du 24 juin 2016, un autre le matin du 25 juin 2016. Ils ont été transférés au cachot de la police de Bubanza. Ils étaient tous accusés d'avoir gribouillé la photo du président Pierre Nkurunziza dans les manuels scolaires ci haut-indiqués.

Dix sept élèves du Lycée communal de Rumonge arrêtés en province Rumonge

Seize élèves du lycée communal de Rumonge ont été arrêtés et incarcérés au cachot de la police de Rumonge Vendredi le 24 juin 2016. Ils étaient accusés aussi d'avoir gribouillé la photo du président Pierre Nkurunziza. Selon des sources sur place, ils ont rejoint un autre élève du lycée de Muzenga, détenu dans le même cachot depuis la date du 20 Juin 2016.

Trois élèves détenus au PJ de la province Karusi accusés de gribouillis sur la photo du Président Nkurunziza dans le livre scolaire des élèves de 8^{ème} année

Parmi les détenus trouvés au cachot de la PJ Karuzi en date du 23 juin 2016, deux étaient des élèves du Lycée communal de Gihogazi, en 8^{ème} année et le troisième était du Lycée de Buhiga à savoir Claude Nkurunziza, âgé de 17 ans, originaire de la colline Munanira, arrêté le 17 juin 2016, Thacien Nkurunziza, âgé de 17 ans, originaire de la colline de Munanira également, arrêté la même date du 17 juin 2016 et Boaz Irambona, âgé de 17 ans, originaire de la colline de Buhiga en commune Buhiga, arrêté le 20 juin 2016. Les trois élèves étaient détenus pour des raisons d'enquêtes sur le gribouillage de la photo du chef de l'Etat Pierre Nkurunziza.

Au cachot de cette police judiciaire de Karusi, deux élèves y étaient le 21 juin. Il s'agissait de Billy Franck Iteriteka, âgé de 18 ans et Richard Bikombe. Alors qu'ils avaient été arrêtés le 20 juin 2016, ils ont été relaxés le 23 juin 2016. Deux autres élèves filles arrêtées le même jour pour les mêmes raisons avaient été relaxées le même jour.

Inquiétude au sujet de l'isolement d'une jeune élève accusée de gribouillis dans le cachot du parquet de Cankuzo

Selon des sources sur place en province de Cankuzo, les substituts du procureur, les juges, la société civile et les parents ont des inquiétudes sur la sécurité de la jeune fille Grâce-Divine Rukundo, âgée de 19 ans, élève de la classe de 9^{ème} année au Lycée Communale de Cankuzo, détenue au cachot du parquet de Cankuzo sur l'affaire de gribouillage de la photo du président Pierre Nkurunziza. Cette jeune fille est emprisonnée seule dans un cachot isolé et est gardée par des policiers de sexe masculin.

Onze élèves arrêtés et détenus au cachot de la commune Bweru, province Cankuzo

Onze élèves dont 10 de l'ECOFO Nzobe, 1 de l'ECOFO Mubavu, en commune Bweru, province Cankuzo ont été arrêtés et détenus le 17 juin 2016 au cachot de cette commune Bweru, accusés d'avoir défiguré la photo du Président Nkurunziza. A l'issue de l'interrogatoire du 23 juin 2016, ils ont été relâchés.

Il faudrait signaler que des élèves de la classe de 9^{ème} année au Lycée Communal de Cankuzo ont fait une grève et ont refusé de faire les examens de jeudi le 23 juin 2016, exigeant que leurs condisciples détenus soient libérés. Après les échanges entre le représentant du Gouverneur et celui de la DPE avec ces élèves, ces derniers ont accepté de commencer les examens samedi le 25 juin 2016.

Au cours d'une réunion des chefs de service provinciaux, tenue le 22 juin 2016 autour de la question des élèves détenus suite au gribouillage de la photo du Président Pierre Nkurunziza, le Gouverneur et Commissaire Provincial de la Police Donatien Barandereka ont proposé de libérer les élèves mais d'introduire une poursuite judiciaire à l'endroit des professeurs de ces classes car, pour eux, ce sont ces enseignants qui sont coupables.

La question est plus politique que judiciaire, selon des observateurs qui analysent la situation de la question au Burundi. En Mairie de Bujumbura, des parents d'élèves sont sommés de payer des montants allant de 1500 Fbu à 2500Fbu pour remplacer des pages contenant la photo du Président de la République Pierre Nkurunziza, qui ont été déchirés.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAUVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

- En date du 17 juin 2016, un certain Pierre Nduwayo, originaire de la colline Kavumu, commune Cankuzo a été trouvé mort en commune Mishiha. D'après l'administrateur de la commune de Cankuzo contacté mercredi le 22 juin 2016, les circonstances de la mort de cette personne ne sont pas encore connues.
- Dimanche 26 juin 2016, un corps sans vie portant des lésions corporelles a été découvert devant des kiosques au centre urbain de Kirundo.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

- En date du 20 juin 2016, vers 20 heures, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, des personnes non identifiées en tenues militaires, ont attaqué un bar situé ku Ruzizi « chez maman Subira ». Ils ont volé une somme d'argent dont le montant est inconnu et ils ont enlevé un des clients du nom d'Emmanuel Kana, commissaire du marché de Carama et membre du parti FNL de Jacques Bigirimana, d'après les sources sur place. Deux agents du SNR ont été pointés du doigt comme étant les auteurs de cet enlèvement. La famille a dit ne pas avoir de nouvelles de la victime.

II.2. D'AUTRES FAITS RELEVES

- Des vols répétés dans différents endroits ont été perpétrés sur la colline Kibimba, commune Giheta, province Gitega. Du haricot, 1 caisse d'Amstel et 1 caisse de bière appelée « Karibu » ont été volés chez la nommée Anne- Marie Hakizimana. Les auteurs de ce vol n'ont pas été identifiés. En date du 22 juin 2016, un deuxième vol a été commis sur la même colline à l'ENK où ont été volés des costumes, 70 cantiques, 70 bibles, une guitare et un bâfre. Un certain Blaise Munezero a été surpris par les élèves quand il était en train de cacher le bâfre. Il a été appréhendé et battu puis conduit à une position de police à Kibimba. Les policiers ont donné à ces élèves l'ordre de le ligoter et il a été par la suite battu puis conduit devant l'OPJ où il a rendu l'âme suite aux coups.
- Deux enseignants de l'ECOFO Bugera, Melchior Ntakarutimana et Venant Hakizimana ont été tués par balles dans la nuit du 25 au 26 juin 2016, sur la colline Ndava, commune Ndava, province de Mwaro. Ils ont été abattus lorsqu'ils rentraient d'un bar où ils avaient passés toute la soirée. Les sources sur place indiquent qu'un groupe composé de policiers, de militaires et des Imbonerakure surveillait la commune et a pris la décision de mener des opérations « kamwe kamwe » c'est-à-dire « un à un » pour éliminer toutes les personnes qui ne soutiennent pas le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. D'autres sources indiquent que des groupes armés circuleraient dans cette partie du pays. Ils avaient passé la journée dans une formation de mise à niveau au chef-lieu de la province de Mwaro.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations et allégations de violations des droits humains continuent d'être enregistrées dans un contexte politique encore loin de s'assainir au moment où le dialogue politique relancé sous l'égide de l'ancien Président Tanzanien Benjamin Mkapa a débuté sur fonds de protestations et contestations qui doivent trouver des réponses appropriées.

De surcroît, des attaques à main armée subsistent, signe que la sécurité des citoyens reste aussi compromise. Les arrestations et détentions abusives avec le phénomène récent de gribouillis sur la photo du Président de la République s'entretiennent aussi un climat de malaise social.

Au vu des faits contenus dans ce rapport, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De respecter et de faire respecter les droits et libertés de ses citoyens ;
- De traiter tous les citoyens équitablement et éviter le deux poids, deux mesures ;
- De se conformer au règlement scolaire, quant au phénomène de gribouillage de la photo du Président Pierre Nkurunziza.

B) A l'UA

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De veiller à l'accélération du dialogue inter Burundais relancé, le 21 mai 2016, pour que les violations de droits de l'homme et l'insécurité cessent dans le pays.
- **C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :**
- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains

D) A la Médiation Tanzanienne

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

